

[Éditions](#)[Rubriques](#)[Thèmes](#)[Archives](#)

07/05/09

## Sommaire à la Une

**Accueil familial  
thérapeutique :  
nouveaux droits en  
perspective**

**Refus de soins : la  
procédure de  
conciliation maintenue**

**Aucune tolérance pour  
les fraudeurs**

**Expérimentations des  
jardins d'éveil**

**Rejet du texte socialiste  
sur l'aide aux sans-  
papiers**

**CCN 1951 : Attribution  
d'une prime  
fonctionnelle**

### *vos chroniques* **Handicap**

**Le droit au travail  
protégé va-t-il  
encore exister  
pour les personnes  
handicapées ?**

Par [Gérard Zribi](#)

(1)

### **Travail social**

**Affaire du petit  
Dylan**

Par [Françoise LEGLISE](#)

## : : : : à la Une : : : :

07/05/2009 - **Statuts**

### **Accueil familial thérapeutique : nouveaux droits en perspective**



© ioannis kounadeas -  
Fotolia.com

#### *A lire également*

**Les D3S, fers de lance de  
la coopération  
territoriale ?**  
*à la Une*

**Plaidoyer pour la  
formation à la nutrition**  
*à la Une*

**Fonctionnaire de  
catégorie B : nouvelles  
grilles de salaires**  
*à la Une*

**Dialogue social dans la  
fonction publique**  
*à la Une*

**Recrutement des cadres  
socio-éducatifs**  
*à la Une*

#### *Noter cet article*



Fo  
gr

Qu  
CE

Al  
[65

« l  
in:  
pa  
da  
au

« l  
pr  
pa  
da  
l'U

« l  
ga  
pa  
da  
ag

[Toutes les chroniques](#)[Rédiger ma chronique](#)[Les avantages !](#)[Comment rédiger ?](#)

**La commission des affaires sociales du Sénat a saisi l'opportunité de l'examen du projet de loi "hôpital, patients, santé et territoires" (HPST) pour clarifier le statut des accueillants familiaux thérapeutiques employés par des établissements ou services de soins. Dans le secteur public, ces professionnels pourraient enfin se voir reconnaître le statut d'agent non titulaire.**

C'est l'une des rares bonnes surprises que devrait réserver le projet de loi "hôpital, patients, santé et territoires" (HPST). La commission des affaires sociales du Sénat vient en effet d'adopter un amendement clarifiant la situation juridique des accueillants familiaux thérapeutiques employés par des établissements ou services de soins. Soutenu par André Lardeux (UMP), le texte prévoit que ces professionnels, qui prennent en charge à leur domicile des malades mentaux, seraient à l'avenir considérés comme des agents non titulaires des structures sanitaires publiques. Encore faut-il que les sénateurs, qui examineront le projet de loi en séance publique à compter du 12 mai, entérinent cette réforme.

### La fin d'un imbroglio juridique

Le statut des accueillants familiaux thérapeutiques n'a jamais été clairement défini. Lacune conduisant, en pratique, les directeurs d'établissements ou services de soins à qualifier leurs accueillants familiaux de simples prestataires de services ou de salariés de droit privé sans toutefois leur appliquer le code du travail. De manière plus surprenante encore, ils leur appliquent parfois les obligations propres aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière (recrutement, sanctions, rupture du contrat d'accueil sans préavis pour les besoins du service, etc.) sans leur faire bénéficier des droits attachés à ce statut (indemnités complémentaires en cas de maladie, congés pour événements familiaux, etc.). Souhaitant mettre fin à cet imbroglio juridique, André Lardeux avait réussi à faire voter, dans le cadre de la dernière loi de financement de la sécurité sociale, un amendement reconnaissant les accueillants familiaux employés par des établissements sociaux ou médico-sociaux publics comme des "agents non titulaires" de ces structures. Mais cette réforme s'est traduite par une modification de l'article L. 444-1 du code de l'action sociale, texte qui "n'est pas applicable aux accueillants familiaux (...) ayant passé un contrat avec un établissement ou service de soins pour accueillir des malades mentaux en accueil familial thérapeutique". Le sénateur du Maine-et-Loire a donc voulu rectifier le tir à la faveur du projet de loi HPST, en défendant un amendement modifiant l'article L. 443-10 du code de l'action sociale et des familles, le seul consacré aux accueillants familiaux thérapeutiques.

### Le statut d'agent non titulaire

Si la réforme approuvée par la commission est entérinée, les accueillants familiaux thérapeutiques employés par les établissements et services de soins publics bénéficieront du statut d'agent non titulaire de la fonction publique hospitalière (FPH), comme le revendique l'association FAMIDAC. Ils se verront appliquer le décret du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements publics de santé.

### Transfert de compétences

Autre volet de l'amendement Lardeux : les établissements et services de soins employant des accueillants familiaux thérapeutiques assumeront les obligations incombant traditionnellement au président du conseil général en matière d'agrément, de contrôle et de suivi de l'activité des accueillants familiaux.

Par [Sybilline Chassat-Philippe](#)

[Travail social \(2\)](#)

[Fonction publique \(7\)](#)

### Réagir à cet article

Auteur \*  M.



Titre du billet

Commentaire \*

\* Champs  
obligatoires

- J'autorise les Éditions Législatives à publier ma contribution sur tsa-quotidien.fr ainsi que sur tout support utile à sa promotion. Je m'engage à respecter la netiquette et les différents codes de déontologie en vigueur en France au regard du droit des personnes et des biens. Les Éditions Législatives se réservent le droit de ne pas publier et supprimer un billet sans justification aucune. Pour connaître les conditions complètes de dépôt et d'exploitation des contributions sur le site tsa-quotidien.fr, [consulter les CGV / charte d'utilisation](#)

Prévisualiser

Valider

## Thèmes

**Emploi / Formation** (138 articles)

Article le + lu : **Une nouvelle rémunération pour les stagiaires** [519 consultations]

Chômage (10), Politique de l'emploi (7), Formation (6), Contrats (5), Seniors (2) .

**Enfance / Famille** (249 articles)

Article le + lu : **Protection de l'enfance : le fichage dangereux ?** [461 consultations]

Protection de l'enfance (6), Autorité parentale (4), Politique familiale (4), Adoption (3), Allocations/Prestations (3) .

**Etat / Collectivités** (36 articles)

Article le + lu : **Associations et libre concurrence** [46 consultations]

**Handicap** (354 articles)

Article le + lu : **Le droit au travail protégé va-t-il encore exister pour les personnes handicapées ?** [576 consultations]

Allocations/Prestations (6), Aidants familiaux (5), Dépendance (5), Emploi (4), Scolarisation (4) .

**Justice** (177 articles)

Article le + lu : **La loi sur la délinquance de 2007 ne fait pas recette** [212 consultations]

Délinquance (3), Droits des victimes (2), Accès à la justice (1), Prisons (1) .

**Pauvreté / Exclusion** (154 articles)

Article le + lu : **RSA : du pessimisme dans l'air !** [748 consultations]

Lutte contre l'exclusion (5), Aides/Allocations (4), Hébergement d'urgence (4), Sans-abri (4), Accompagnement social (2) .

**Politique de la ville** (45 articles)

Article le + lu : **Expérimentations sur le décrochage scolaire** [61 consultations]

Banlieues (4) .

**Services à la personne** (75 articles)

Article le + lu : **Qui a droit à l'aide de 200 € sous forme de CESU ?** [821 consultations]

Plans (2), Financement (1) .

**Statuts** (438 articles)

Article le + lu : **Fonctionnaire de catégorie B : nouvelles grilles de salaires** [2221 consultations]

Conventions et accords (8), Droit du travail (7), Fonction publique (6), Associations (2), Travail social (2) .

**Tutelles** (64 articles)

Article le + lu : **Les nouvelles modifications législatives** [525 consultations]

Accompagnement social (6), Droits du majeur protégé (4), Mandataires judiciaires (3), Mineurs (3), Mesures de protection (2) .

**Etablissements et services** (379 arti

Article le + lu : **Alzheimer : coup d'env**  
Fonctionnement (29), Budget/Comptabilité  
Planification/Autorisations (3), Responsabil

**Etrangers** (179 articles)

Article le + lu : **La transmission des val**

Politique de l'immigration (7), Séjour (7), E  
Droit d'asile (3) .

**Insertion** (194 articles)

Article le + lu : **Le décret sur le RSA en**  
**officiel** [1486 consultations]

Insertion professionnelle (12), Jeunes (12)  
Insertion par l'activité économique (2) .

**Logement** (177 articles)

Article le + lu : **DALO : le contentieux e**  
Logement social (10), Expulsions (3), Loca  
Aides (1) .

**Personnes âgées** (102 articles)

Article le + lu : **Comment utiliser la gri**  
Dépendance (9), Placement en établisserr  
Allocations/Prestations (2), Institutions/Org

**Santé / Protection sociale** (335 artic

Article le + lu : **Les ARS revues et corri**  
Etablissements de santé (8), Sécurité soci  
Accès aux soins (4), Dépendance (2) .

**Société** (98 articles)

Article le + lu : **L'économie sociale, bor**  
**diversité ?** [13 consultations]

Discriminations (2), Bioéthique (1), Fin de

**Travail social** (151 articles)

Article le + lu : **L'Etat contrôle la qualit**  
**sociales** [370 consultations]

Formations/Diplômes (9), Interventions (7)

## Top 10 des requêtes dans le moteur de recherche :

1 - Allocations/Prestations	6 - A
2 - Fonction publique	7 - A
3 - Budget/Comptabilité/Tarifcation	8 - M
4 - rsa	9 - c
5 - Conventions et accords	10 - II

[Informations légales](#) | [Nous contacter](#) | [Nos partenaires](#) | [Conditions générales de ve](#)

**tsa**

tsa (travail social actualités) commente depuis plus de 25 ans l'actualité des secteurs social, médico-social et sanitaire. Destiné à l'ensemble [DESMS], cadres de l'action sociale et travailleurs sociaux, tsa assure une veille juridique complète sur l'actualité des secteurs handicap, de l'enfance, justice des mineurs, décentralisation, logement, immigration...

### **Les Éditions Législatives**

Depuis 2003, tsa a intégré les Éditions Législatives (<http://www.editions-legislatives.fr/>), éditeur de la collection des Dictionnaires Permanents professionnels les actuEL (<http://www.lesactuels.fr/>). Une garantie supplémentaire d'objectivité, de fiabilité et de pérennité pour nos lecteurs.

tsa, tsa-quotidien.fr et tsa textes sont des marques déposées des Éditions Législatives.